MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260321-DE006_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE006-2026

L'an deux mille vingt-six,
le samedi, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Votants : 17

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 mars 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, LE ROUZIC, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, JÉGO, LE BOURHIS, LE CORRE, CROUILLÈRE, HERCEND.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, HERVÉ.

ABSENTS : Monsieur HERCEND, Madame HERVÉ.

Secrétaire de séance : Coralie MICHEL

Création de la commission des finances
Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT

Vu l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit.

Monsieur le Maire indique que, parmi les commissions municipales, il souhaite que soit mise en place dès maintenant une commission des finances. Cette commission doit se réunir dans les meilleurs délais afin de commencer la préparation du budget primitif 2026.

Les autres commissions seront désignées ultérieurement.

Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée de l'ensemble des membres du Conseil municipal, afin de permettre l'information de tous et les échanges sur le budget notamment.

Publié ou Notifié le :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

DÉCIDE

- DE CRÉÉR la commission des finances
- DE DÉSIGNER l'ensemble des membres du Conseil municipal comme membre de la commission des finances

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Coralie MICHEL
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260321-DE006_2026-DE